

01 octobre 2025

PROVINCE DE
QUÉBEC
VILLE DE THURSO

SÉANCE ORDINAIRE tenue à l'Hôtel de Ville, le mercredi
1^{er} octobre 2025 à dix-huit heures, à laquelle sont présents :

SON Honneur la Mairesse, Madame Mélanie Boyer et les Conseillers
suivants :

Philippe Boivin, Daniel Lafleur, Robin Pilon, Jean Denis;

FORMANT QUORUM et sous la présidence de Son Honneur la
mairesse, sont également présents le greffier-trésorier et directeur général, Normand Dupont,
ainsi que le directeur général adjoint, Hugo Blais.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée. (quorum)
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal.
4. Adoption des comptes.
5. Parole au public.
6. Lecture de la correspondance :
 - a) Dépôt de deux états comparatifs par le greffier-trésorier (revenus-dépenses).
7. Rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU).
8. Avis de motion et Dépôt projet de règlement.
9. Adoption de Règlements :
 - a) Règlement N° 05-2025 modifiant le règlement n° 06-2014 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils.
10. Commission des SERVICES ADMINISTRATIFS :
 - a) Rapport de la Commission des services administratifs ;
 - b) Paiement de factures ;
 - c) Contribution 2024 – Office d'Habitation Outaouais ;
 - d) Subvention – Enfants au chaud ;
 - e) Renouvellement convention d'exploitation – Office d'Habitation Outaouais;
 - f) Dernier et ultime délai de construction – lot 6 520 513.
11. Commission de la QUALITÉ DE VIE et de la CULTURE :
 - a) Rapport de la Commission de la qualité de vie ;
 - b) Aide financière 2025/2026 et 2026/2027 – Club de curling ;
 - c) Emploi fin de probation – coordonnateur aux loisirs ;
 - d) Paiement engagement fête nationale 2025 - Club Optimiste.
12. Commission de la QUALITÉ DU MILIEU :
 - a) Rapport de la Commission de la qualité du milieu ;
 - b) Soumission Cima+ - inspection barrage 2025-2026 ;
 - c) Vente d'outils excédentaires – avis public ;
 - d) Adjudication 2025TH-EEQ9 – cueillette et transport matières recyclables 2026-2027-2028-2029;
 - e) Dépôt demande aide financière – programme PRACIM ;
 - f) Taux matériaux granulaires ;
 - g) Appel d'offres public 2025TH-EM05 – location d'équipement et de machinerie 2026-2027-2028 ;
 - h) Signatures – lettre d'entente service déneigement et collecte des matières.
13. Commission de la SÉCURITÉ PUBLIQUE :
 - a) Rapport de la Commission de la sécurité publique.
14. Rapport du Service de développement économique.
15. Rapport de la mairesse.
16. Nouvel Avis de Motion.
17. Divers/ Varia :

01 octobre 2025

- a) Renouvellement droit de passage – Club Quad Petite-Nation.
- 18. Affaires nouvelles.
- 19. Parole au public.
- 20. Levée de l'assemblée.

Rés. : 2025-10-234

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE l'ordre du jour, déposé par Madame la Mairesse, soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-235

CONSIDÉRANT que des copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 septembre 2025 et de la séance extraordinaire du 25 septembre 2025 ont été remises à chaque membre du Conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes, le greffier-trésorier est dispensé d'en faire la lecture :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 8 et 25 septembre 2025 soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-236

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

D'approuver la liste des comptes ci-après :

et confirme le paiement de ces comptes par le greffier-trésorier de la Ville à qui de droit.

Chèques des élus et employés pour la période du 2025-08-24 au 2025-09-20 totalisant 68 284.87 \$;

Chèques pour comptes à payer pour la période du 2025-09-01 au 2025-09-30 totalisant 78 264.74 \$ (No : 48567 à No : 48589) ;

Prélèvements pour la période se terminant le 2025-09-30 totalisant 204 035.22 \$ (No : 6121 à No : 6168) ;

Dépôts directs pour la période se terminant le 2025-09-30 totalisant 96 258.05 \$ (No : 652 à No : 653).

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : Tenue d'une période de questions :
Début à 18 h 03; Fin à 18 h 53.

01 octobre 2025

LECTURE DE LA CORRESPONDANCE :

Conformément à l'article 176.4 de la Loi sur les cités et villes, le greffier-trésorier dépose deux (2) états comparatifs. Le premier compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois d'aout, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci. Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant.

Rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :
Monsieur Philippe Boivin, président de ladite commission, dresse un résumé des sujets traités.

Aucun avis de motion et aucun dépôt de projet de règlement.

Rés. : 2025-10-237

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Règlement N° 05-2025 modifiant le règlement n° 06-2014 relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils soit et est par les présentes adopté.

Adoptée à l'unanimité.

Aucun rapport de la Commission des services administratifs.

Rés. : 2025-10-238

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le paiement des factures ci-dessous (montants avec taxes applicables incluses), à savoir :

2025-09-03	86130	Aquatechno Spécialistes aquatiques - Inspection salle mécanique piscine	4 369.05 \$
2025-08-29	1688	Chapiteau Toilette Nation - Toilettes parcs du Citoyen / Michel-Giroux	1 345.21 \$
2025-08-27	14558	Deveau Dufour Mottet Avocats - Frais juridiques	1 473.11 \$
2025-09-16	14939	Deveau Dufour Mottet Avocats - Frais juridiques	1 596.72 \$
2025-08-31	27226	DWB Consultants - Inspection fermes de toit aréna	4 495.52 \$
2025-09-03	68377B	Équipements Plannord Ltée - Pièces et réparation chenillette	6 173.23 \$
2025-08-27	68377A	Équipements Plannord Ltée - Pièces et réparation chenillette	2 354.88 \$
2025-08-21	13657	Extermination Solution - Contrôle rongeurs garage / centre comm. / aréna	1 121.01 \$
2025-09-19	1554188	GIP Paving inc. - Asphalte	1 050.71 \$
2025-08-21	9019263730	Kemira Water Solutions Canada Inc. - Produits chimiques usine de filtration	10 349.30 \$

01 octobre 2025

2025-08-31	11	Lise Lemery - 5 jours de travail au bureau	1 625.00 \$
2025-08-26	2007716	Mazout G. Bélanger Inc. - Diesel garage municipal	1 721.12 \$
2025-07-31	2219	Ministre des Finances - Services 2 cadets S.Q.	12 800.00 \$
2025-08-21	33121	Quincaillerie Papineau - Nacelle pour inspection aréna	1 065.25 \$
2025-08-31	44191	Servitech Inc. - Tenue à jour rôles d'évaluation 28/05/2025 au 21/08/2025	6 512.09 \$
2025-09-24	236659	St-Germain Égouts et Aqueducs - Borne-fontaine pour rue Dufferin	5 079.64 \$
2025-08-26	34552	Transport Michel Deschamps & Fils - Borne-fontaine rue Elisabeth	1 241.73 \$
2025-09-17	34604	Transport Michel Deschamps & Fils - Borne-fontaine rue St-Jean	1 629.78 \$
2025-09-16	34603	Transport Michel Deschamps & Fils - Vanne de rue - coin rues Desaulnac / Fraser	1 164.13 \$
2025-09-15	34591	Transport Michel Deschamps & Fils - Vanne de rue - rue Murphy	1 474.56 \$
2025-09-10	34582	Transport Michel Deschamps & Fils - Borne-fontaine rue Dufferin	2 250.64 \$
2025-09-28	34577	Transport Michel Deschamps & Fils - Réparation entrée d'eau (McPhail / Bourget)	1 086.51 \$
2025-09-19	34615	Transport Michel Deschamps & Fils - Ajustement structures (manhole) rues Murphy / Guy-Lafleur	2 017.81 \$
2025-09-02	26957-0732-9	Waste Management du Canada - Dépotoir	3 860.67 \$
2025-09-16	27073-0732-4	Waste Management du Canada - Dépotoir	4 355.46 \$
2025-08-01	925	Waterside Dock Systems Inc. - Pièces quai municipal	6 846.67 \$
2025-09-10	26547185	Wurth Canada Ltée - Quincaillerie inventaire magasin garage	1 101.90 \$

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-239

CONSIDÉRANT la participation de la municipalité au déficit de l'Office d'Habitation de l'Outaouais qui s'élève à 48 696 \$ pour 2024;

CONSIDÉRANT le solde crédité et le montant payé en 2024 pour une somme totale de 25 213 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse la somme de 23 483 \$ en guise de participation au déficit pour l'année 2024 de l'Office d'Habitation de l'Outaouais.

QUE la dépense soit appropriée au poste budgétaire 02 520 00 970
(O.M.H.T.)

Adoptée à l'unanimité.

01 octobre 2025

Rés. : 2025-10-240

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme *Enfants au chaud* ;

CONSIDÉRANT que 66 enfants ont été habillés l'an dernier grâce à cet organisme ;

CONSIDÉRANT le budget de la Ville pour l'année en cours :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso verse une subvention de 2 000 \$ à *Enfants au chaud* pour permettre d'habiller pour l'hiver 2025-2026 un maximum d'enfants dans le besoin sur le territoire de la municipalité.

Que la dépense soit appropriée au poste budgétaire 02 190 00 996 (subvention).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-241

CONSIDÉRANT que la convention d'exploitation relativement à l'ensemble immobilier du parc d'habitations à loyer modique de la municipalité, en date du 18 juillet 1975, doit prendre fin le 31 décembre 2025 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise madame Mélanie Boyer, mairesse, et monsieur Normand Dupont, greffier-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la Ville de Thurso le renouvellement de la convention d'exploitation entre la Société d'Habitation du Québec, la Ville de Thurso et l'Office d'habitation de l'Outaouais.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le renouvellement de paiement par la Ville de subventions dans une proportion de 10 % du déficit d'exploitation de l'ensemble immobilier du parc d'habitations à loyer modique de l'Office d'habitation de l'Outaouais.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-242

ATTENDU la cession par la Ville le 6 octobre 2022 du lot identifié comme étant le lot 6 520 513 à 174316 Canada inc. (publié sous le n° 27 610 558 au Registre foncier le 7 octobre 2022) à la condition que l'acheteur procède à la construction d'une résidence pour personnes âgées d'environ 108 appartements dans les 24 mois de la date de signature de la vente sous peine de résolution de la vente et de conserver, à titre de dommages et intérêts liquidés, le prix d'achat ainsi que toutes améliorations et constructions apportées à l'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'à la demande de l'acheteur, la Ville a adopté la résolution 2024-11-374 le 11 novembre 2024 acceptant de repousser le délai de construction au 31 mai 2025;

CONSIDÉRANT que malgré ce délai de trois ans accordé à l'acheteur, celui-ci n'a toujours pas débuté la construction de la résidence pour personnes âgées;

01 octobre 2025

CONSIDÉRANT que l'acheteur a à nouveau demandé à la Ville un délai pour réaliser le projet de construction, malgré le délai expiré prévu à l'acte de vente et celui prorogé;

CONSIDÉRANT la résolution 2025-07-170 à cet égard;

CONSIDÉRANT les dernières représentations faites par le représentant de l'acheteur en lien avec la problématique liée au délai accordé en vertu de la résolution 2025-07-170;

CONSIDÉRANT par ailleurs, la perte de revenus de taxes causée par le non-respect des délais demandés par l'acheteur;

CONSIDÉRANT que le conseil est prêt à accorder une dernière et ultime prolongation de délai, en toute bonne foi et ce, conditionnellement au respect de certaines conditions et dans les délais mentionnés au dispositif de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal accorde à l'acheteur, 174316 Canada inc., dans le cadre de l'acte de vente publié sous le n°27 610 558 au Registre foncier le 7 octobre 2022, un délai final additionnel pour procéder à la construction de la résidence pour personnes âgées d'environ 108 appartements, soit jusqu'au 31 mars 2027, étant entendu que ladite construction devra être totalement complétée à cette date, à la satisfaction de la Ville;

QUE cette acceptation est conditionnelle à ce que l'acheteur respecte les conditions suivantes dans les délais impartis mentionnés :

- Qu'il fournisse à la Ville une preuve de financement pour la construction du projet obtenue de la Caisse populaire Desjardins et de la SCHL et ce, d'ici le ou avant le 15 octobre 2025;
- QUE la construction soit dûment complétée à la satisfaction de la ville au plus tard le 31 mars 2027;
- Qu'il soit avisé qu'à défaut de respecter l'une ou l'autre des conditions susmentionnées dans les délais impartis indiqués, la Ville exécutera intégralement la clause résolutoire prévue à l'acte de vente publié sous le n°27 610 558 au Registre foncier le 7 octobre 2022, sans autre avis ni délai;

QUE la présente résolution abroge et remplace la résolution 2025-07-170 du 14 juillet 2025.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de la Commission de la qualité de vie et de la culture :
Monsieur Robin Pilon, président de ladite commission, dresse un résumé des sujets traités.

01 octobre 2025

Rés. : 2025-10-243

CONSIDÉRANT la résolution # 2025-09-223 qui autorisait le versement d'une aide financière de 300 \$ au Club de curling de Thurso pour la tenue de leur évènement « Tournoi de curling des entreprises 2025-2026 »;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil municipal de bonifier cette aide financière :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le versement d'un montant additionnel de 2 200 \$ pour la saison 2025-2026 comme aide financière au Club de curling de Thurso.

QUE la dépense soit appropriée au poste budgétaire 02 190 00 996 (subvention).

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso s'engage à verser une aide financière de 2 500 \$ pour la saison 2026-2027.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-244

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Jason Carrière à titre de coordonnateur aux loisirs le 11 mars 2025 ;

CONSIDÉRANT que la période de probation de six (6) mois a pris fin le 11 septembre 2025 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme l'emploi de coordonnateur aux loisirs de monsieur Jason Carrière en raison d'une période de probation réussie.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-245

CONSIDÉRANT l'engagement financier envers le Club Optimiste de Thurso pour l'organisation de la fête nationale du Québec 2025 (résolution # 2025-03-066) :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso confirme le versement de la somme de 5 368.93 \$ au Club Optimiste de Thurso, suite à la présentation de pièces justificatives, conformément à son engagement financier 2025 pour la tenue de la fête nationale.

01 octobre 2025

QUE la dépense fut appropriée au poste budgétaire 02 190 00 996 (subvention).

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de la Commission de la qualité du milieu :
Monsieur Daniel Lafleur, président de ladite commission, dresse un résumé des sujets traités.

Rés. : 2025-10-246

CONSIDÉRANT l'obligation d'effectuer la surveillance annuelle du barrage de la rivière Blanche :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte l'offre de service n° 19297 de Cima + au montant de 11 700 \$ plus taxes applicables, pour le programme d'inspection du barrage de la rivière Blanche pour les années 2026-2027-2028 (3 900 \$ plus taxes/an).

QUE la dépense soit appropriée au poste budgétaire 02 412 20 419 (barrage).

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-247

CONSIDÉRANT que le service des travaux publics a certains outils excédentaires ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de vendre ces outils :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso émette un avis public annonçant la vente de surplus des outils municipaux suivants :

- Scie à béton Sithl TS460, année 2000 – 500 \$
- Scie à béton Sithl TS420, année 2016 – 900 \$

QUE l'avis public soit publié le 2 octobre 2025, pour une période de 14 jours, sur les réseaux sociaux.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-248

CONSIDÉRANT que la Ville de Thurso agit à titre de mandataire pour un regroupement de neuf (9) municipalités dans le cadre de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le regroupement a déposé un appel d'offres pour la collecte et le transport des matières recyclables conformément aux exigences d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ), pour une durée de 48 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2029, avec deux options de prolongation, et ce, au nom du regroupement intermunicipal dont elle est mandataire (résolution 2025-04-099);

01 octobre 2025

CONSIDÉRANT qu'à l'heure fixée pour l'ouverture des soumissions, deux (2) soumissions étaient déposées, à savoir :

Lot 1 : Collecte et transport porte-à-porte de bacs roulants

- | | |
|---|---------------|
| - 9015-3164 Québec Inc. (RLS Environnement) | 454 055.66 \$ |
| - Services Ricova Inc. | 663 094.93 \$ |

Lot 2 : Collecte et transport de conteneurs et location de conteneurs

- | | |
|---|--------------|
| - 9015-3164 Québec Inc. (RLS Environnement) | 92 129.47 \$ |
| - Services Ricova Inc. | 59 309.85 \$ |

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'entente-cadre signée avec ÉEQ, qu'avant l'adjudication du contrat, l'Organisme signataire transmet à ÉEQ la compilation des prix de toutes les soumissions reçues et ÉEQ en garantit la confidentialité. L'Organisme signataire donne à ÉEQ la possibilité d'émettre son avis dans un délai de quatorze (14) jours;

CONSIDÉRANT qu'Éco Entreprises Québec n'a pas d'objection à ce que la Ville de Thurso octroie chaque lot distinct au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par 9015-3164 Québec Inc. (RLS Environnement) est la plus basse et la plus avantageuse pour le LOT 1 ;

CONSIDÉRANT que la soumission présentée par Service Ricova Inc. est la plus basse et la plus avantageuse pour le LOT 2 :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE suite à l'appel d'offres 2025TH-EEQ pour la *Cueillette et transport des matières recyclables 2026-2027-2028-2029*, le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte, au nom des neuf municipalités du regroupement, la soumission présentée par 9015-3164 Québec Inc. (RLS Environnement) au montant de 454 055.66 \$\$ (taxes incluses) pour 2026 pour le LOT 1 « cueillette et transport porte-à-porte de bacs roulants ». Cette soumission est conforme, la plus basse et la plus avantageuse.

QUE suite à l'appel d'offres 2025TH-EEQ pour la *Cueillette et transport des matières recyclables 2026-2027-2028-2029*, le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte, au nom des neuf municipalités du regroupement, la soumission présentée par Services Ricova Inc. au montant de 59 309.85 \$ (taxes incluses) pour le LOT 2 « cueillette et transport de conteneurs et location de conteneurs ». Cette soumission est conforme, la plus basse et la plus avantageuse.

QUE la présente résolution et le devis d'appel d'offres fassent office de contrat et lient les parties.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-249

ATTENDU QUE la Ville de Thurso souhaite déposer une demande d'aide financière au volet 1 du PRACIM (Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales) 2025-2028 pour son projet de « réfection de la toiture de l'hôtel de ville »;

01 octobre 2025

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise le dépôt de la demande d'aide financière ;

QUE Municipalité a pris connaissance du Guide du PRACIM 2025-2028 et s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour le projet, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'entretien régulier, de maintien et de fonctionnement du bâtiment subventionné pour atteindre ou même prolonger sa durée de vie;

QUE la Municipalité confirme, si elle obtient une aide financière pour le projet, qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au PRACIM 2025-2028 associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-250

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN DENIS

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte les taux des matériaux granulaires ci-dessous de Transport Michel Deschamps & Fils pour la période du 18 octobre 2025 au 31 décembre 2026, à savoir :

- Pierre 0-3/4 MTQ MG-20	31.28 \$ / tm
- Gravier concassé 56-0	30.29 \$ / tm
- Sable de compaction	20.54 \$ / tm
- Sable tamisé	23.03 \$ / tm
- Poussière de pierre	27.86 \$ / tm
- Rejets	14.40 \$ / tm
- Pierre de riz	60.17 \$ / tm
- Pierre nette 20 mm	35.44 \$ / tm
- Terre noire	525.00 \$ / voyage 10 roues
- Terre noire	845.00 \$ / voyage 12 roues

* Des frais de manutention d'hiver de 1.35 \$ / tm sont applicables du 1^{er} décembre au 15 avril.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-251

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso accepte le devis pour la location d'équipement et de machinerie pour les années 2026-2027-2028, tel que préparé.

01 octobre 2025

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso demande des soumissions sur appel d'offres (2025TH-EM05) pour la location d'équipement et de machinerie 2026-2027-2028 selon le devis préparé à cet effet et disponible à compter du 3 octobre 2025 sur le site SEAO (www.seao.ca).

QUE les soumissions préparées sur les formules de soumission soient déposées dans des enveloppes scellées portant la mention "*Soumission – Location d'équipement et de machinerie 2026-2027-2028* » à l'adresse suivante :

M. Normand Dupont, directeur général
Ville de Thurso
161, rue Galipeau
Thurso (Québec) J0X 3B0

QUE les soumissions soient acceptées jusqu'à 14 heures, le mercredi 5 novembre 2025 et elles seront ouvertes publiquement, immédiatement après l'heure de fermeture des soumissions à la même adresse, en présence de deux témoins conformément à la loi.

QUE ne soient admis à soumissionner que les entreprises qui sont dûment autorisées à effectuer les travaux et à faire affaire au Québec.

QUE la Ville de Thurso ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées et n'encourt aucune responsabilité envers le ou les soumissionnaires.

Adoptée à l'unanimité.

Rés. : 2025-10-252

CONSIDÉRANT le projet domiciliaire du groupe Pelletier/Lavergne dans le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT que la cession de rues n'est pas encore effectuée par le groupe Pelletier/Lavergne étant donné que tous les travaux sur les rues des Chênes, des Érables et des Forestiers ne sont pas terminés;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'offrir un service de déneigement et de collecte des matières aux résidents de ces nouvelles rues :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR ROBIN PILON

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise madame Mélanie Boyer, mairesse, et monsieur Normand Dupont, greffier-trésorier et directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité une lettre d'entente à intervenir entre le groupe Pelletier/Lavergne et la Ville de Thurso afin que cette dernière offre un service de déneigement et de collecte des matières contre rétribution pour les rues des Chênes, des Érables et des Forestiers.

Adoptée à l'unanimité.

Rapport de la Commission de la sécurité publique :
Monsieur Jean Denis, président de ladite commission, dresse un résumé des sujets traités.

Aucun rapport du Service de développement économique.

01 octobre 2025

Rapport de la mairesse :

Madame la Mairesse Mélanie Boyer dresse un résumé des sujets traités au cours du dernier mois.

Nouvel avis de motion : aucun

Rés. : 2025-10-253

CONSIDÉRANT la demande du Club Quad Petite-Nation d'obtenir un droit de passage jusqu'au Café Bistro chez Léo situé au 169, rue Galipeau.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR

APPUYÉ PAR MONSIEUR PHILIPPE BOIVIN

ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Thurso autorise un droit de passage au Club Quad Petite-Nation jusqu'au Café Bistro chez Léo par la voie Galipeau Nord (tracé fourni), pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2026.

Adoptée à l'unanimité.

PAROLE AU PUBLIC : tenue d'une période de questions.
Début à 19 h 23; Fin à 19 h 35.

Rés. : 2025-10-254

MONSIEUR JEAN DENIS PROPOSE,

APPUYÉ PAR MONSIEUR DANIEL LAFLEUR,

QUE la présente séance soit levée à 19 heures 36.

Adoptée à l'unanimité.

(signé)

Mélanie Boyer
Mairesse

(signé)

Normand Dupont
Greffier-trésorier et Dir. gén.

Je, Mélanie Boyer, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature et à l'approbation par moi de toutes les résolutions et règlements qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

(signé)

Mairesse